

## Contrôle des travaux en présence de plomb

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2\_20230822\_CTPP\_01**  
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**  
Date du repérage : **05/10/2023**  
Heure d'arrivée : **14 h 30**  
Date émission : **10/10/2023**

**Objet de la mission** : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

**Note** : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.  
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

### Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **Musée Carnavalet  
CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
1 Place du Parvis de Notre Dame  
75014 PARIS 14EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**  
Périmètre de repérage :  
Crypte Archéologique / RDC – Circulation  
Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux Sociaux

### Propriétaire

Nom : **Société MAIRIE DE PARIS**  
Adresse : **27 Rue des petites Ecuries  
75010 PARIS - 10EME**

### Donneur d'ordre


Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :  
**Apporteur**  
Nom : **Société MAIRIE DE PARIS**  
Adresse : **27 Rue des petites Ecuries  
75010 PARIS - 10EME**

### Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**  
Adresse : **4, avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité :  
**7627751904 / 01/07/2024**

### Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
NINA Marion	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	Obtention : 22/05/2023 Échéance : 21/05/2030 N° de certification : 18409386	

## A. Renseignements complémentaires concernant la mission

### A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse : **80-84 rue des Meuniers 92200 BAGNEUX**

### A.2. Listes des locaux visités

❖ Crypte Archéologique / RDC - Circulation

❖ Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux Sociaux

### A.3. Listes des locaux non visités

Néant










#### A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
-		

## B. Identification des prélèvements et résultats

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Témoïn - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	1	
Echantillon - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	14	
Echantillon - 2	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	19	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 3	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	26	
Echantillon - 4	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	23	
Echantillon - 5	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens de circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	18	
Echantillon - 6	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	30	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 7	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	49	
Echantillon - 8	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escaliers bureaux techniques)	Béton Ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	35	
Echantillon - 9	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux Sociaux (Devant kitchenette et entrée vestiaires Hommes)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	17	



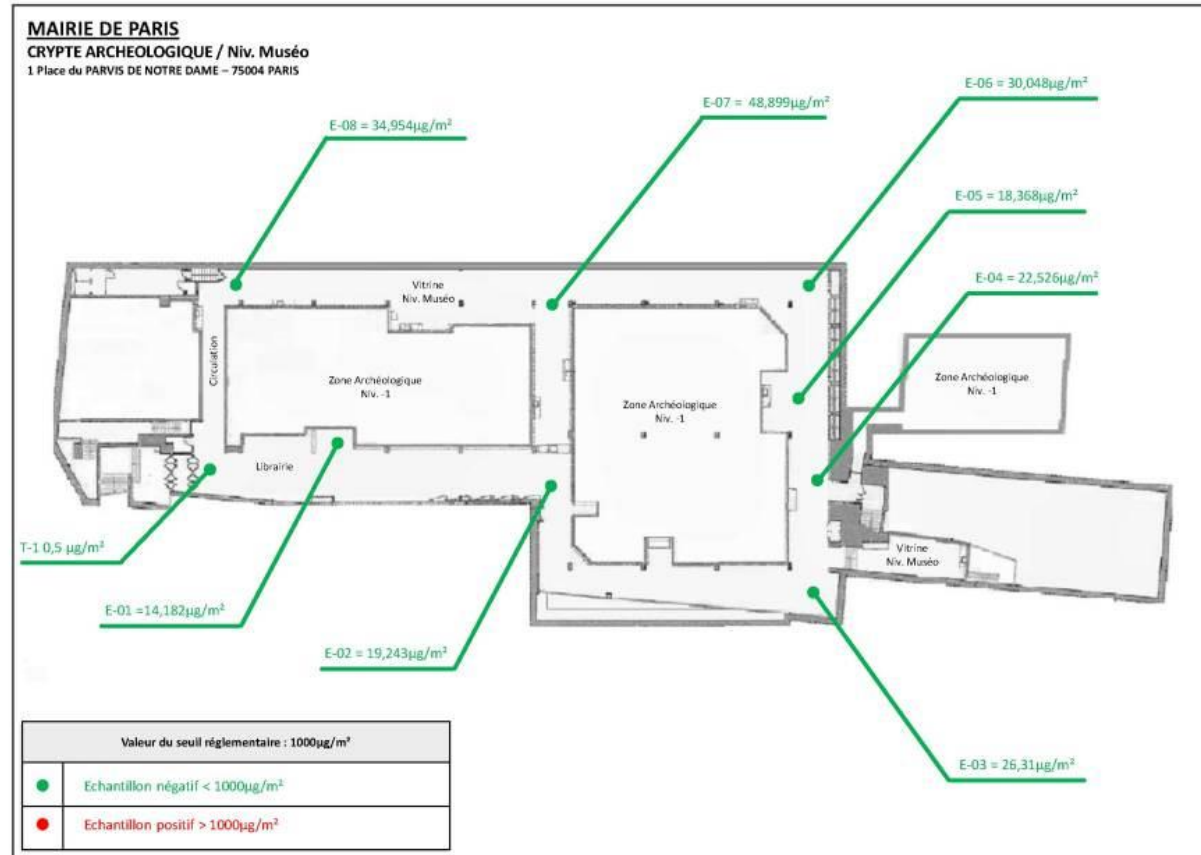
## C. Observations

**Néant**

Fait à **PARIS 14EME ARRONDISSEMENT**, le **10/10/2023**  
Par : **NINA Marion**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nina Marion', written in a cursive style.

C.1. Planches de repérage



Annexe au rapport : VDPRS2\_20230822\_CTPP\_01

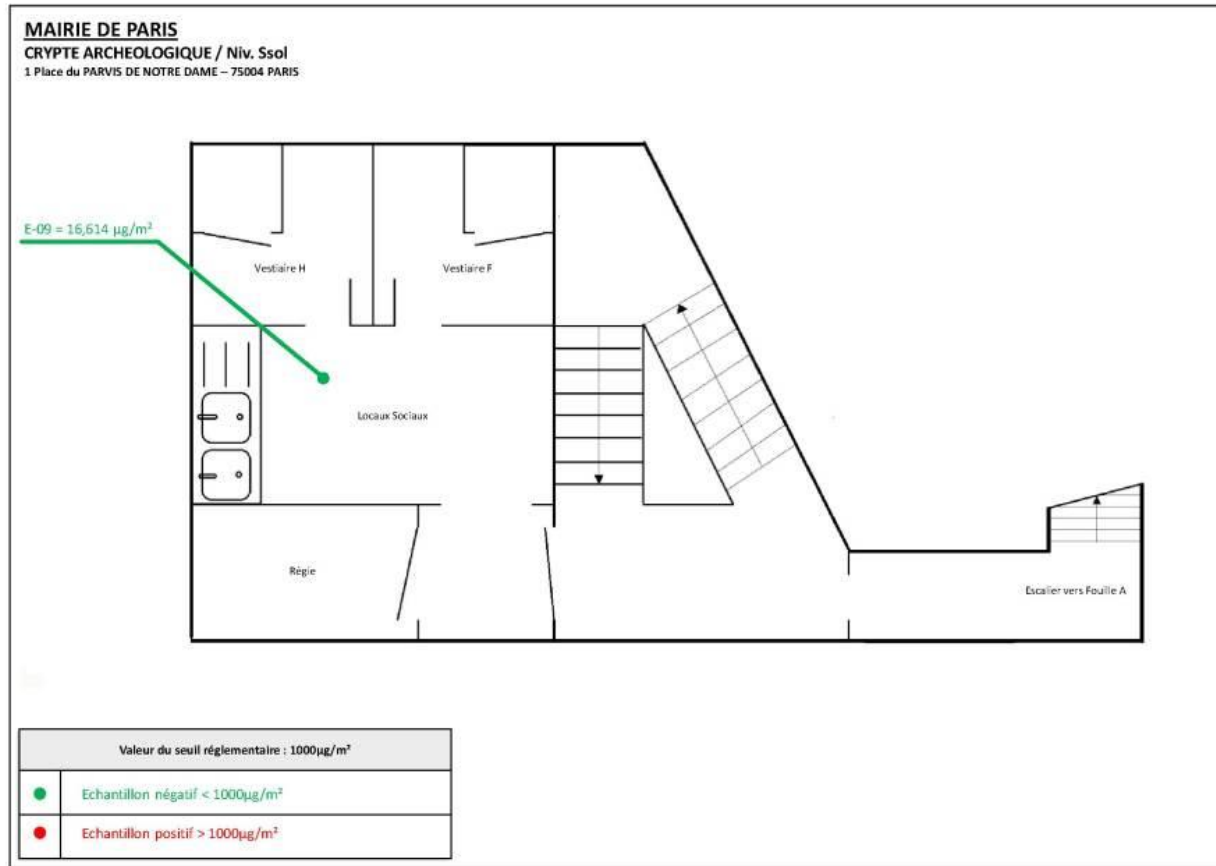
Propriétaire : Société MAIRIE DE PARIS  
 27 Rue des petites Ecuries  
 75010 PARIS - 10EME

Bien : Musée Carnavalet  
 CRYPTÉ ARCHEOLOGIQUE  
 1 Place du Parvis de Notre Dame  
 75014 PARIS 14EME ARRONDISSEMENT

Etabli par : NINA Marion  
 Société : AED Expertises  
 Le : 10/10/2023

Croquis 1 / 2  
 Version : V01  
 du : 10/10/2023





Annexe au rapport : VDPRS2\_20230822\_CTPP\_01

Propriétaire : Société MAIRIE DE PARIS  
 27 Rue des petites Ecuries  
 75010 PARIS - 10EME

Bien : Musée Carnavalet  
 CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
 1 Place du Parvis de Notre Dame  
 75014 PARIS 14EME ARRONDISSEMENT

Établi par : NINA Marion  
 Société : AED Expertises  
 Le : 10/10/2023

Croquis 2 / 2  
 Version : V01  
 du : 10/10/2023



## D. Résultats d'analyses

**SARL AED EXPERTISES**

**Madame Marion NINA**

ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise

Michel

91000 EVRY COURCOURONNES

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-048013-01

Date d'émission de rapport : 10/10/2023 5:25

Page1/2

Dossier N° : 23H023462

Date de réception : 09/10/2023

Date d'analyse : 09/10/2023

Référence dossier Client:VDPRS2\_20230822\_CTPP\_01

N° Echantillon		<b>001</b>	<b>002</b>	<b>003</b>	<b>004</b>	<b>005</b>
Référence client de l'échantillon		TEMOIN - 1 - OUI	ECHANTILLON - 1 - OUI	ECHANTILLON - 2 - OUI	ECHANTILLON - 3 - OUI	ECHANTILLON - 4 - OUI
Matrice		Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
<b>Analyse du Plomb</b>						
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES		Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>						
<b>SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette</b>						
Surface essuyée	m <sup>2</sup>		0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>		14.182	19.243	26.31	22.526
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		1.418 *	1.924 *	2.631 *	2.253 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)		0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *
<b>SE040 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin</b>						
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ *				
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *				

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS**

80-84 rue des Meuniers, Bâtiment A1

92220 Bagneux, FRANCE

Tél: - : +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)

S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1592

Portée disponible sur

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-048013-01	Date d'émission de rapport : 10/10/2023 5:25	Page2/2
Dossier N° : 23H023462	Date de réception : 09/10/2023	Date d'analyse : 09/10/2023
Référence dossier Client:VDPRS2_20230822_CTPP_01		

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	ECHANTILLON - 5	ECHANTILLON - 6	ECHANTILLON - 7	ECHANTILLON - 8	ECHANTILLON - 9
	OUI	OUI	OUI	OUI	- OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
<b>Analyse du Plomb</b>					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>					
<b>SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette</b>					
Surface essuyée	m <sup>2</sup>	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>	18.368	30.048	48.899	34.954
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	1.837 *	3.005 *	4.89 *	3.495 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *

La préparation de l'échantillon est effectuée selon la norme NF X 46-032.  
 Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.



**Mahdi Chettabi**  
 Technicien de Laboratoire  
 Laboratory Assistant

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.



## Certificat

Attribué à

**Marion NINA**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

### DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
<b>Termites metropole</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>Plomb sans mention (CREP)</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>Gaz</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>Électricité</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>DPE avec mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030

Date : 22/05/2023

Numéro du certificat : 18409386

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.  
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-dlag>  
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



**BUREAU  
VERITAS**

**cofrac**



**CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
ACCREDITATION**

N°4-0087  
Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

SAS AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC FR

**AGENT**

DE LA CHAPELLE STONESTREET  
18 GALERIE MARCHANDE  
33370 TRESSES

**Tél : 0557341313**

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

**Vos références :**

**Contrat n° 7627751904**

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/01/2023** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle, tant pour son compte que pour celui de ses assurés additionnels :

A E D EXPERTISES  
4 AVENUE GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

AED AMIANTE ET  
ENVIRONNEMENT  
226 RUE DE L'ECOSSAIS  
69400 LIMAS

AED EXPERTISE CENTRE  
AUVERGNE  
1 allée Allan Turing  
63170 AUBIERES

AED FIDELIS EXPERTISES  
4 AV GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

AED SERVICES  
4 AV GRAHAM BELL  
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

**CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)**

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

## AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

## DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.  
Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.  
Dossier Amiante des Parties Privatives ( DAPP ) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**  
**DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2023** au **01/07/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 26 juin 2023  
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
----------------------	-----------------------	----------------------------

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>10 000 000 € par année</b> d'assurance	
<b>Dont :</b>		
• <b>Dommages corporels</b>	<b>10 000 000 € par année</b> d'assurance	<b>NEANT</b>
• <b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>2 000 000 € par année</b> d'assurance	<b>450 €</b>
• <b>Dommages immatériels non consécutifs</b>	€ par année d'assurance	<b>10 %</b> <b>Mini : 400 €</b> <b>Maxi : 2.500 €</b>
• <b>Dommages aux biens confiés</b>	<b>150 000 €</b> par sinistre	
<b>Autres garanties :</b>		
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 000 000 €</b> par sinistre	<b>380 €</b>
<b>Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance</b>	<b>1 500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 500 000 €</b> par sinistre	<b>3 200 €</b>
<b>Les risques environnementaux</b> (Article 3.4 des conditions générales) : <b>Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :</b> Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	<b>1.000.000 €</b> par année d'assurance <b>100.000 €</b> par année d'assurance	<b>400 €</b> <b>400 €</b>
<b>Défense</b> (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
<b>Recours</b> (Article 4 des conditions générales)	<b>20.000 €</b> par litige	Seuil d'intervention : <b>380 €</b>

#### AXA France IARD SA